

Réunion du 04 avril 2018

Présents : LEPRETRE André, MARECHAL Laurent, HECQUET Guy, BEROGE David, AUFEVRE Vincent, BEAUVOIS Nathalie, BOULET Christian, HORAIN Stéphanie,

Absente : MONPACH Carole

Excusé : BRILLON Daniel

- Vote du Compte administratif 2017
- Délibération ayant pour objet l'affectation des résultats
- Délibération du conseil municipal sur le compte administratif
- Délibération du conseil municipal concernant l'approbation du compte de gestion dressé par les comptables du Trésor Public
- Budget Primitif 2018
- Délibération fixant les subventions accordées au titre de l'année 2018
- Délibération fixant les taux d'impositions de 2018 (taxe d'habitation et taxes Foncières)
- Renouvellement du PC en location au secrétariat de mairie
- Consultation sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN
- Consultation sur la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG59
- Demande de soutien des communes au projet de réhabilitation du V120 du Centre Hospitalier de Denain
- Achat groupé d'énergie pour les habitants : Nouveau dispositif « Accompagnement territorial Lutte contre la Précarité énergétique)
- SIDEGAV : Présentation des délibérations du Comité Syndical concernant :
 - Le compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du syndicat pour l'exercice 2016 rédigé par ENEDIS.
 - Le rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique naturel d'électricité sur le territoire du syndicat pour l'exercice 2016.
 - Le rapport d'activité du SIDEGAV pour l'exercice 2016.

Questions et travaux divers

- ★ Fête du 08 mai
- ★ Fête des Mères
- ★ Site internet de la commune
- ★ Surveillance de la Qualité de l'air intérieur des ERP

Lecture du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2017

Il est donné lecture du Compte Administratif 2017, qui a été dressé par le Maire de la Commune, dont les résultats sont concordants avec le compte de Gestion 2017, dressé par les Receveurs de la Commune.
A savoir :

Excédent de Fonctionnement cumulé = 647 716.96 Euro

Après délibéré (le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif 2017 de la Commune tel qu'il a été présenté.

DECISION :	Pour : 7	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au vote du Compte Administratif de la Commune de l'année 2017, il y a lieu d'affecter les résultats d'exploitation de cet exercice.

Après délibéré, le Conseil Municipal, vu l'instruction M14, vu les budgets de l'exercice 2017 et vu le compte administratif de la Commune de l'année 2017 voté ce jour, décide à l'unanimité de l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

Résultat à affecter (Excédent) : en EURO : + 647 716.96€

-R.A.R (Investissement):..... Dépenses : 41 491.00€.....Recettes : 9 074.31€

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus, seront repris au Budget Primitif de l'année 2018.

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

COMPTE DE GESTION 2017 ETABLI PAR MRS CASTELLANO et GROCKOWIAK, INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que les opérations sont régulières, décide à l'unanimité de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

BUDGET PRIMITIF 2018

Le projet de budget élaboré par la Commission des finances qui s'est réunie le 19/03/18 s'équilibre comme suit en recettes = 278 750 € et dépenses = 269 393 €

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les propositions de la Commission des finances telles qu'elles suivent.

Association L.E.O.P.A.R.D.S. :	250,00€
Association Wavrechain en fête :	250,00 €
Colombophiles :	250,00 €
Association Maires du Nord :	90,00€
Association des Secrétaires de Mairie du canton de Bouchain :	75,00€
Papillons blancs de Denain :	75,00€
Secours catholique :	75,00€
Institut de recherches cancer :	75,00€

Le projet de budget reprend un crédit de 1 140.00€

DECISION :	Pour : 6	Abstention : 2	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation inchangé =	10,55%
T.F.B inchangé =	10.32%
T.F.N.B. inchangé =	48,48%

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

RENOUVELLEMENT du PC en location au secrétariat de mairie

Monsieur le Maire présente l'offre de la société FICHORGA pour le renouvellement du PC en location pour 48 mois qui est situé au secrétariat et dont le contrat est arrivé à échéance le 28/02/2018.

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

CONSULTATION sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN

Lors de la réunion de son Comité Syndical du 30 janvier 2018, le SIDEN-SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente. Adoptées à l'unanimité, ces modifications statutaires prévoient que les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le Syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Conformément aux dispositions du CGCT, les assemblées délibérantes des communes membres doivent être consultées sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

CONSULTATION sur la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG59

Le Maire informe l'assemblée : Le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, affiliée volontaire au Centre de Gestion de la Fonction publique du Nord, sollicite son retrait.

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Il convient donc de se prononcer sur la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG59.

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

DEMANDE DE SOUTIENS des communes au projet de réhabilitation du V120 du Centre Hospitalier de Denain

Monsieur le Maire donne lecture du courrier rédigé par Mr Charles LEMOINE, Maire de Roeulx, et Mme Isabelle ZAWIEJA DENIZON, Conseillère Départementale du Canton de Denain.

Ce courrier d'appui, accompagné de l'argumentaire du Directeur du Centre Hospitalier de Denain, présente la situation du V120 à ce jour et le souhait de modernisation du bâtiment afin de développer la filière gériatrique afin que l'ARS valide l'engagement du financement du Conseil Départemental. Sans ce financement, le projet ne sera pourvu le jour.

Il est demandé aux communes de soutenir ce projet. Un courrier d'appui sera adressé à Mr le Directeur du CH de Denain.

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

- **ACHAT GROUPE d'énergie pour les habitants** : Nouveau dispositif « Accompagnement territorial Lutte contre la Précarité énergétique)

Objectif : « *Cette opération aura pour but d'inciter les habitants à adhérer au dispositif et ainsi permettre, par l'effet de masse, à négocier au travers de la procédure de mise en concurrence un prix de vente d'électricité et de gaz attractif* »,

Cette dynamique collective est une première en France et permettra d'améliorer le pouvoir d'achat,

Lorsque la Ville aura validé sa participation au projet au travers de la signature d'une convention de partenariat avec la « Porte du Hainaut », le Pôle SYNEO et la société Place des Énergies, une réunion publique à destination des habitants sera organisée afin de présenter le dispositif.

DECISION :	Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------	-----------------	-----------------------	-------------------

S.I.D.E.G.A.V. - PRESENTATION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL (L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS EST TENU A LA DISPOSITION DU PUBLIC A LA MAIRIE) CONCERNANT :

- Le compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du syndicat pour l'exercice 2016 rédigé par ENEDIS.
- Le rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique naturel d'électricité sur le territoire du syndicat pour l'exercice 2016.
- Le rapport d'activité du SIDE GAV pour l'exercice 2016.

Questions et travaux divers.

★ **Fête du 08 mai** : commémoration au Monument aux Morts à 10h30
Vin d'honneur salle de la mairie.

★ **Fête des Parents** : le Samedi 26/05/2018

En cette occasion, les mamans et papas seront mis à l'honneur.

à 16h : Chants des enfants suivi d'un vin d'honneur

à 17h : Spectacle patoisant humour et chansons par Patrick COLLON

Un cadeau sera offert à chaque maman et papa de Wavrechain présents.

★ **Site internet de la commune**

Elaboré par Adrien LECOUTY (le petit-fils de Mr Hecquet), Etudiant en DUT1 Métiers du multimédia et de l'internet au sein de l'IUT de Lens dans le cadre d'un stage du 26 février au 09 mars 2018.

★ **Surveillance de la Qualité de l'air intérieur des ERP**

Monsieur le maire expose que La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments de l'école

La première échéance, fixée au 1er janvier 2018, Les enfants pouvant être exposés à plusieurs polluants (émis par le mobilier, les produits d'entretien, les peintures... etc).

Une surveillance de la qualité de l'air intérieur devra être réalisée tous les 7 ans. En cas de dépassement des valeurs limites, une surveillance sera réalisée tous les deux ans.

Un autodiagnostic qui s'appuie sur l'utilisation de kits de mesures indicatives sera établi par la commune.

La CAPH doit nous fournir ces kits.

★ **Ouverture de saison des Scènes plurielles** (saison culturelle de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut) avec la participation de la commune de Wavrechain sous Faulx

Date retenue : samedi 29 septembre 2018

Prestation artistique proposée : Spectacle en extérieur halle sur une journée (animations diverses)

- 1 spectacle voire 2 ou 3 autres spectacles gratuits.

Monsieur MARECHAL est en cours de négociation avec la CAPH pour l'organisation de cette journée.

Ces spectacles en animation conjointe avec la commune remplaceront notre traditionnelle fête de la rentrée.

Une petite restauration et buvette sur place gérée par « l'Association Colombophile » est prévue toute la journée.

Dispositif des contrats PEC (Parcours Emploi compétences).

Réunion du 04/04 au Pôle emploi de Denain.

Compte-rendu de Mr le Maire :

C'est ainsi que depuis le 16/01/18, le PEC remplace les cui-cae.

Ces contrats s'adressent au secteur non marchand. La circulaire du Ministre du travail du 11/01/18 précise que « le recentrage des parcours emplois compétences sur l'objectif d'insertion suppose une exigence réelle à l'égard des employeurs, qui doivent être sélectionnés sur la capacité à offrir des postes et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion.

C'est ainsi que la sélection des employeurs doit se faire autour des critères suivants :

- Le poste proposé doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers.
- L'employeur doit démontrer une capacité à accompagner au quotidien le salarié notamment au regard du nombre de contrats PEC par rapport aux effectifs totaux de l'effectivité de la désignation et la mobilisation du tuteur (1 tuteur par salarié)
- L'engagement à faciliter l'accès à la formation : les employeurs proposant des formations à minima pré-qualifiantes doivent être prioritaires.
- Sont visées les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le parcours comprend :

- un entretien tripartite avec le conseiller référent, l'employeur et la salarié (pour la signature de la demande d'aide et la formalisation des compétences qui doivent être acquises)
- les entretiens de sortie, entre 1 à 3 mois avant la fin du contrat, pour faire le point sur les compétences acquises, mobiliser des prestations complémentaires si besoin (notamment par une action de formation).
- la formalisation des engagements de l'employeur sous la forme de « principales compétences à développer en cours de contrat » qui devront figurer dans le cerfa.

L'orientation vers un PEC est validée par le conseiller du service public de l'emploi qui vous accompagne.

La commune ne maîtrise pas la date de commencement du contrat.

Lorsqu'un salarié entre en PEC : c'est pour une durée maxi de 12 mois non renouvelable